MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 690 **21 mars 2013**

SOMMAIRE

3 H S.A. S.P.F. 33079
3 H S.A. S.P.F. 33080
Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg 33083
Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II 33083
Adventor Invest S.A. 33076
Adventor Invest S.A. 33077
Alpebola S.A. 33084
Anglo American Finance Luxembourg ... 33078
Arcades Presse Sàrl 33079
Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l. 33080
Assur Omnium S.A. 33118
Bayles S.A. 33078
Belfry Managing Partner S.à r.l. 33079
Bertrand & Co S.A. 33079
Bihor S.à r.l. 33079
BRE/Changshou S.à r.l. 33080
BRE/Chestnut Holdco S.à r.l. 33080
BRE/Chestnut MezzCo S.à r.l. 33081
BRE/Chestnut MidCo S.à r.l. 33081
BRE/Chestnut Topco S.à r.l. 33081
Buster S.A. 33081
Callaway Invest S.A. 33081
CDDS International S.A. 33081
Centre Europe S.A. 33077
Compacta Investments S.A. 33120
CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl 33082
Dacia S.à r.l. 33082
Dams Developpement S.à r.l. 33085
Evolution Company S.à r.l. 33075
f' Créations S.à r.l. 33083
Fée Retail S.à r.l. 33104
Fidex Asset Management S.A. 33076
Florida Immo S.A. 33076
Galeo 33082
Geofinance 33082
Goldy S.A. 33082
Gramma S.à r.l. 33082
Grey & Sons Properties S.à r.l. 33076
Hellebore Participations S.à r.l. 33086
HIC Group International Luxembourg ... 33078
Horacio 33083
International Paper (Europe) S.à r.l. 33120
International Risks SA 33078
iPAY International S.A. 33075
Lux-Tank S.A. 33080
Mazarin Finance S.A. 33084
MGX Management S.A. 33119
N. Hypothek Lux S.à r.l. 33096
Nkozi Consulting S. à r.l. 33074
Sablon S.A. 33085
Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A. 33077
Scarpex S.A. 33085
SED Sport Europe Diffusion S.A. 33085
Ships & Ferries International S.A. 33074
Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l. 33104
Simabo Sàrl 33075
Tarra Services S.A. 33074
TE-Logistics S.A. 33084
Trade Roads S.A. 33084
Tremezzo Holding 33077
Turret Funding 33075
Value Partners S.A. 33074
Vela International S.A. 33079
Vela International S.A. 33080
Windworth S.A. 33119

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

—

La Convention de Domiciliation conclue entre la Société Anonyme SHIPS & FERRIES INTERNATIONAL S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Anonyme Société Européenne de Banque, Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1 er février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013022007/14.

(130026021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Nkozi Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.616.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société à responsabilité limitée NKOZI CONSULTING S.àr.l., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 12 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Maître Ersan ÖZDEK
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022108/13.

(130026476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 172.950.

—

EXTRAIT

Monsieur Grégory Centurione, administrateur unique de la société, a changé son adresse professionnelle du 10A, Rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022054/12.

(130026413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Tarra Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.776.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2013

1. L'Assemblée révoque les mandats des deux administrateurs suivants avec effet immédiat:

a. Monsieur Walter Kessel, demeurant à 58A, Vogelsangstrasse, D-53859 Niederkassel;

b. Monsieur Aubry Kessel, demeurant à 18, Rempart des Arbalétriers, B-4600 Vise.

2. L'Assemblée nomme Monsieur Fernand Brosius, demeurant à 117 Ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange comme administrateur avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022035/15.

(130026123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Simabo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, Berler Strooss, Résidence Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 92.550.

—

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 11/02/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013022009/13.

(130026293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Turret Funding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.989.

—

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance tenue en date du 20 décembre 2012:

1. la démission du Gérant de classe B:

- Kai Hennen, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013022034/14.

(130026022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Evolution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2635 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.331.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant que Gérant de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, gérant démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013022087/16.

(130026530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.655.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013022127/11.

(130027275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fidex Asset Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.166.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme FIDEX ASSET MANAGEMENT S.A., dont le siège social à L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains, a été dénoncé en date du 2 février 2010.

Pour extrait conforme
Maître Lynn STELMES
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022088/13.

(130026482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Florida Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.068.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme FLORIDA IMMO S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Maître Ersan ÖZDEK
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022090/13.

(130026474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Grey & Sons Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.587.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société à responsabilité limitée GREY & SONS PROPERTIES S.àr.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 30 Grand-Rue, a été dénoncé en date du 30 mars 2009.

Pour extrait conforme
Maître Ersan ÖZDEK
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022092/13.

(130026472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Adventor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.159.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.
Pour: ADVENTOR INVEST S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013022699/15.

(130027837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Adventor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.159.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: ADVENTOR INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013022700/15.

(130027838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Tremezzo Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.178.

—

Die koordinierte Satzung vom 07/02/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 13/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2013022616/12.

(130027325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 8-10, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.343.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013022572/13.

(130027177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Centre Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.546.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 janvier 2013

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de:

1. acter la démission de Monsieur Philippe Paquay de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 1 er février 2013;

2. coopter Monsieur Siegfried Marissens (domicilié professionnellement au Boulevard Royal, 43, 2955 Luxembourg) comme nouvel administrateur et Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Philippe Paquay jusqu'à la prochaine Assemblée qui approuvera la nomination.

Référence de publication: 2013022081/14.

(130026327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

HIC Group International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.744.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022093/14.

(130026317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

International Risks SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.635.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme INTERNATIONAL RISKS S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 39 avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 19 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Maître Ersan ÖZDEK

Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022095/13.

(130026470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 53.603.

—

Ce document remplace celui annexé au dépôt L120191279 fait le 7 novembre 2012.

Les statuts coordonnés au 30 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013022161/12.

(130027116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Bayles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.884.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: BAYLES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013022735/15.

(130027721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Belfry Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.560.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022724/9.

(130028064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Bihor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 119.642.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022742/9.

(130027386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Bertrand & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.780.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022740/9.

(130027935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Arcades Presse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.269.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022711/9.

(130027473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

—

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022644/9.

(130027189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Vela International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 125.770.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022625/9.

(130027211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Vela International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 125.770.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022626/9.

(130027314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022645/9.

(130027190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Lux-Tank S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.576.

—

Par la présente, nous vous informons que nous résilions, avec effet au 31 janvier 2013, le contrat de domiciliation signé entre parties pour le siège social établi à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 12 février 2013. Maître Andreas KOMNINOS.

Référence de publication: 2013022670/9.

(130026531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 47.417.

—

Par la présente, nous vous informons que nous résilions, avec effet au 31 janvier 2013, le contrat de domiciliation signé entre parties pour le siège social établi à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 12 février 2013. Maître Andreas KOMNINOS.

Référence de publication: 2013022666/9.

(130026543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

BRE/Changshou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.660.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022748/9.

(130027588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

BRE/Chestnut Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.038.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022749/9.

(130027596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BRE/Chestnut MezzCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.011.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022750/9.

(130027600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

BRE/Chestnut MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.005.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022751/9.

(130027610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

BRE/Chestnut Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.966.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022752/9.

(130028055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Buster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 48.342.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022755/9.

(130027621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.242.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022779/9.

(130027637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

CDDS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.120.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022790/9.

(130028103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.445.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022811/9.

(130027476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Dacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.282.

—

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022817/9.

(130027543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gramma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.701.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022925/9.

(130027459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Goldy S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.089.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022923/9.

(130027638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Geofinance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.582.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022901/9.

(130027967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Galeo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.900.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022895/9.

(130028097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.888.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013022130/11.

(130027358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.900.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013022129/11.

(130027359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

f' Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3453 Dudelange, 8, Im Boujel.

R.C.S. Luxembourg B 46.861.

—

EXTRAIT

Le 14 juin 2012 Madame Sandra JOST a cédé 25 parts sociales à Monsieur Edouard FELLENS.

En conséquence, au 14 juin 2012, les associés de la société représentant l'intégralité du capital social sont les suivants:

Monsieur Edouard FELLENS, propriétaire de 275 parts sociales

Madame Viviane URBANY ép. Fellens, propriétaire de 210 parts sociales

Madame Myriam WINCKEL ép. Thill, propriétaire de 15 parts sociales

Dudelange, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2013022125/14.

(130026933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Horacio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 147.228.

—

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 31 janvier 2013

KBL European Private Bankers agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Philippe PAQUAY de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1 er février 2013.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme, avec effet au 1 er février, Monsieur Siegfried MARISSENS gérant de la Société en remplacement de Monsieur Philippe PAQUAY pour une durée indéterminée, étant entendu que le gérant prénommé fait élection de domicile à L-2955 Luxembourg, 43 boulevard Royal pour les besoins de ses fonction. La Société est engagée par la signature d'au moins deux gérants.

Référence de publication: 2013022094/18.

(130026321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TE-Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.883.

—

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 mai 2012.

Premier résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Edith SCHMIDT dans sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique ne souhaitant pas procéder au remplacement des administrateurs démissionnaires, il constate qu'il n'y a plus qu'un seul administrateur actuellement en fonctions, Monsieur Erwin GEHL.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013022036/16.

(130026589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Trade Roads S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.840.

—

Par la présente, nous démissionnons de notre fonction de Commissaire de votre Société TRADE ROADS S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.840, avec effet au 1 er janvier 2009.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.
Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2013022047/12.

(130026172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Alpebola S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.633.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 07 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI e chambre siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation de la société anonyme ALPEBOLA S.A.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2013022156/13.

(130026782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Mazarin Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.141.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme MAZARIN FINANCE S.A., dont le siège social à L-2535 Luxembourg, 20 boulevard Emmanuel Servais, a été dénoncé en date du 22 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Lynn STELMES
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022107/13.

(130026480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sablon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.212.

—

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2013

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Mersch, le 08 février 2013.

Nico AREND / Bernard OLMEDO

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013021998/12.

(130026158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Scarpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 93.378.

—

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 12/02/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013022002/13.

(130026292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Dams Developpement S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.218.

—

Suite à une cession intervenue en date du 19 mars 2010, il résulte que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

Monsieur Jean-Paul Driot: . . . . . 570 parts sociales

Monsieur Eric Boulier: . . . . . 380 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013022082/16.

(130026461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SED Sport Europe Diffusion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.733.

—

DISSOLUTION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme SED SPORT EUROPE DIFFUSION S.A., dont le siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, a été dénoncé en date du 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Maître Lynn STELMES

Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022118/13.

(130026485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hellebore Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.859.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

- Mr. Philippe Donnat, born in Savigny-sur-Orge, France, on 14 April 1965, residing professionally at 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Mr. Laurent Beruti, born in Saint-Etienne, France, on 12 January 1969, residing professionally at 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Hellebore Participations S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum ", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

- Mr. Philippe Donnat, here represented as mentioned above, subscribes to 6,563 (six thousand five hundred sixty three) shares; and

The said shares together with a share premium in an amount of EUR 518,437.5 (five hundred eighteen thousand four hundred thirty seven Euro and fifty Cent) have been fully paid up by a contribution in cash. It is being noted that the share premium shall be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares, its successors and assignees.

- Mr. Laurent Beruti, here represented as mentioned above, subscribes to 5,937 (five thousand nine hundred thirty seven) shares.

The said shares together with a share premium in an amount of EUR 469,062.5 (four hundred sixty nine thousand sixty two Euro and fifty Cent) have been fully paid up by a contribution in cash. It is being noted that the share premium shall be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares, its successors and assignees.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Mr. Philippe Donnat, born in Savigny-sur-Orge, France, on 14 April 1965, residing professionally at 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.

- Mr. Laurent Beruti, born in Saint-Etienne, France, on 12 January 1969, residing professionally at 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Pietro Longo, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 13 September 1970, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr. Jonathan Lepage, born in Namur, Belgium, on 27 August 1975, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Oliver Wolf, born in Bendorf, Rhein, Germany, on 1 April 1974, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- M. Philippe Donnat, né à Savigny-sur-Orge, France, le 14 avril 1965, résidant professionnellement au 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.

ici représenté par Mme. Sofia Afonso Da Chao Conde, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- M. Laurent Beruti, né à Saint-Etienne, France, le 12 janvier 1969, résidant professionnellement au 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.,

ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "société à responsabilité limitée" qu'ils déclarent constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Hellebore Participations S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Toute prime d'émission versée en rapport avec les part sociales sera attachée à ces parts sociales et exclusivement réservée au profit du titulaire de ces parts sociales.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit: La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

- M. Philippe Donnat, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 6.563 (six mille cinq cent soixante trois) parts sociales; et

Lesdites parts sociales avec une prime d'émission d'un montant de EUR 518.437,5 (cinq cent dix huit mille quatre cent trente sept Euros et cinquante centimes) ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. Il est à noter que la prime d'émission sera réservée exclusivement au profit du titulaire de ces parts sociales, ses successeurs et ayants droit.

- M. Laurent Beruti, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 5.937 (cinq mille neuf cent trente sept) parts sociales; et

Lesdites parts sociales avec une prime d'émission d 'un montant de EUR 469.062,5 (quatre cent soixante neuf mille soixante deux Euros et cinquante centimes) ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. Il est à noter que la prime d'émission sera réservée exclusivement au profit du titulaire de ces parts sociales, ses successeurs et ayants droit.

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- M. Philippe Donnat, né à Savigny-sur-Orge, France, le 14 avril 1965, résidant professionnellement au 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.

- M. Laurent Beruti, né à Saint-Etienne, France, le 12 janvier 1969, résidant professionnellement au 47 Quai d'Austerlitz, 75 013 Paris, France.,

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- M. Pietro Longo, né au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Jonathan Lepage, né à Namur, Belgique, le 27 août 1975, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Oliver Wolf, né à Bendorf, Rhein, Allemagne, le 1 avril 1974, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018693/575.

(130021886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

N. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.847.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) TPG Credit Strategies Fund II, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 4915729 and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (United States of America),

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minneapolis (United States of America) on January 22 nd , 2013; and

2) TCS II Opportunities, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 5004095 and having its registered office at The Corpo-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ration Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (United States of America),

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy, given in Minneapolis (United States of America) on January 22 nd , 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "N. Hypothek Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-three thousand euro (EUR 23,000) divided into two million three hundred thousand (2,300,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2013.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
TPG Credit Strategies Fund II, L.P.	2,242,500	22,425
TCS II Opportunities, L.P.	57,500	575
Total:	2,300,000	23,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on January 1 st , 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Pedro Fernandes das Neves, born on October 15 th , 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jonathan Fragodt, born on December 3 rd , 1967 in Moorhead, Minnesota, United States of America, with professional address at Ringstrasse 3, CH-6343 Rotkreuz.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) TPG Credit Strategies Fund II, L.P., une société dont le siège social est à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State" sous le numéro 4915729,

représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, en date du 22 janvier 2013; et

2) TCS II Opportunities, L.P., une société dont le siège social est à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State" sous le numéro 5004095,

représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, en date du 22 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "N. Hypothek Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-trois mille euros (23.000.- EUR) divisé en deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année,.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
TPG Credit Strategies Fund II, L.P.	2.242.500	22.425
TCS II Opportunities, L.P	57.500	575
Total:	2.300.000	23.000

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1 er janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jonathan Fragodt, né le 3 décembre 1967 à Moorhead, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au Ringstrasse 3, CH-6343 Rotkreuz.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 janvier 2013. LAC/2013/4050. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018042/451.

(130021435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Fée Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

—

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liabilities company) (the "Company"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed acted on the March 31, 2010, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1081, page 51881 on May 22, 2010, and whose articles of association have been amended on December 10, 2012, not published yet, and registered with the Luxembourg Trade Register Section B under number 152 525,

The meeting is presided by Mr Charles KRIER, laywer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred) Company Ordinary Shares and the 100,000 (one hundred thousand) Company Preference Shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Fée Retail S.à r.L";

2.- Decision to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l." into "Fée Retail S.à r.l.".

Second resolution:

The meeting reviewed the existing Articles of Association of the Company and noted a certain number of typos, which might be misleading; the meeting decides to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association and to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsibilité limitée) under the name "Fée Retail S.à r.l." which is governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for by the Law and these Articles.

2.3 The sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of Managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose of and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg and/or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Luxembourg and/or foreign entity.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or general or strategic advice and support or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is set at EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred euro) represented by 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred) company ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Company Ordinary Shares") and 100,000 (one hundred thousand) company redeemable preference shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "Company Preference Shares").

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up separate share premium accounts connected to each category of shares, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights unless otherwise provided in these Articles. The Company Preference Shares shall rank, as to dividends and upon Liquidation (as defined in article 15), equally with each other and prior to the Company Ordinary Shares as provided in these Articles.

Art. 6. Distributions.

6.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

6.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's issued capital.

6.3 Subject to the Company having sufficient distributable profits, and without prejudice to article 6.1 hereof, holders of Company Preference Shares (the "Company Preference Shareholders") shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any funds and assets of the Company prior and in preference to any dividend, declaration or payment to any Company Ordinary Shares (a "Company Ordinary Shares Dividend"), a preferred dividend per each Company Preference Share owned, whether in cash or in kind, (the "Preferred Share Dividend") calculated as follows:

Preferred Share Dividend

=

(Nominal Value + Premium Preference Shares + Compounded Preference Dividend) x (multiplied by) 12% x (multiplied by) (Days / 360)

Where:

- "Nominal Value" means at the particular time of the decision to distribute some Preferred Share Dividends, the nominal value of the Company Preference Shares at the time of their issuance, subject, as the case may be, to the adjustment made to this nominal value upon the occurrence of a change in the nominal value (e.g. share split, increase of the nominal value), so that the nominal value of one Company Preference Share before the occurrence of any such change shall equal the aggregate nominal value of the share(s) received in exchange for this Company Preference share by the Company Preference Shareholder with respect thereto upon the effectiveness of such change;

- "Premium Preference Shares" means the amount of the share premium account connected to the Company Preference Shares divided by the number of the issued Company Preference Shares;

- "Days" means the actual number of days elapsed, calculated on the basis of a 360-day year base, from the opening date of the financial year until the financial year closing date;

- "Compounded Preference Dividend" means any Preferred Share Dividend that remains unpaid for the previous financial year(s).

PROVIDED THAT the Preferred Share Dividend in respect of the year during which the Original Issuance Date fell shall be reduced pro rata by reference to the proportion which the period from the Original Issuance Date to the end of the Year bears to the Whole Year.

6.4 Therefore, if on one financial year, (i) the distributable profits are less than the then applicable Preferred Share Dividend, or (ii) a majority of Shareholders decide not to distribute any dividend (in particular the Preferred Share

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dividend as defined above) or just part of the Preferred Share Dividend, all or any portion of the Preferred Share Dividend not to be decided and distributed in a particular year shall be carried forward on the subsequent financial year and added to the Preferred Share Dividend attached to this subsequent financial year. This mechanism is applicable of the same manner from year to year.

6.5 The Company Preference Shareholders shall not be entitled to any other dividends than the Preferred Share Dividend.

6.6 All funds remaining available for distribution in the Company, if any, shall be paid, pro rata, to the holders of the Company Ordinary Shares. The decision to distribute any such funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by Shareholders representing at least a majority of the share capital of the Company.

6.7 Notwithstanding the preceding provisions, subject to the consent of Silverfleet, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay an advance on dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles; (ii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 7. Management.

7.1 The Company is managed by one or more Manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one Manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of Managers they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers") and each Manager will be designated either as a type A Manager or a type B Manager.

7.2 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type A Managers out of a list of candidates of which the Shareholders' general meeting shall appoint these type A Managers out of this list of candidates.

7.3 Shareholders representing at least a majority of the share capital of the Company shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type B Managers out of a list of candidates and the Shareholders' general meeting shall appoint these type B Managers (all being referred to as the "Investors' Managers") out of this list of candidates.

7.4 The ERISA Investors shall be entitled from time to time to propose for appointment one type B Manager out of a list of candidates of which the Shareholders' general meeting shall appoint a Manager.

7.5 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one Manager out of a list of candidates of Managers of which the Board of Managers shall appoint the chairman of the Board of Managers (being referred to as the "Chairman").

7.6 Any Manager can be removed "ad nutum" and without cause with a vote of the Shareholders representing more than half of the share capital of the Company. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal or suspension of any Manager appointed in accordance with Articles 7.2 to 7.5 of after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of Articles 7.2 to 7.5 of shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Manager.

7.7 The failure of Silverfleet or any ERISA Investor to exercise fully their right to propose for appointment Managers pursuant to this Article 7 shall not constitute a waiver or diminution of such rights. Should the individuals elected as Managers pursuant to this Article 7 be unwilling or unable to serve, or otherwise cease to serve, any replacement shall be nominated and appointed in accordance with this Article.

7.8 Any Shareholder who has the right to propose a Manager for appointment shall have the right to appoint and remove one observer to the Board of Managers per Manager proposable for appointment by it pursuant to this Article 7, as applicable (each, an "Observer") provided that if such Shareholder ceases to have the right to propose for appointment a Manager pursuant to this Article 7, as applicable, their right to appoint an Observer pursuant to this Article 7.8 shall also cease and the other Shareholders shall remove any Observer so appointed.

7.9 The Observer shall be given all the information, correspondence and documents in respect of and/or relevant to matters to be considered and/or transacted at Board of Managers meetings that a Manager would reasonably be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Manager would be entitled to receive it. With the unanimous consent of the Managers, each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board of Managers but shall not be entitled to vote, nor shall he/she be regarded as an officer of such Board of Managers or be counted in the quorum of any meeting of such Board of Managers. Such Observer shall comply with the same obligations of confidentiality as the Managers.

Art. 8. Powers of the sole manager or Board of managers.

8.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, without prejudice to Articles 7 and 9 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 9. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers (including at least one type A Manager) or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegation and Agent of the sole manager or Board of managers.

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents or committees.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's or committee's members' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency or committees.

Art. 11. Meetings and Decisions of the board of managers.

11.1 The Board of Managers shall meet when convened by one Manager.

11.2 Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. All meetings of Managers shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg. Notice can be given to each Manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

11.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that the provisions of Article 11.6 are satisfied and (i) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and (ii) the use of such means shall be initiated from Luxembourg, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of the Managers of the Company is physically present or represented in Luxembourg and (ii) the number of type A Managers present or represented is at least equivalent to the number of type B Managers present or represented, otherwise the relevant Board of Managers meeting of the Company shall be void. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the vote cast. No Manager, including the Chairman shall have a casting vote.

11.7 Should the quorum mentioned in Article 11.6 not be constituted at any meeting of the Board of Managers of the Company, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days. The quorum requirements of Article 11.6 shall apply to any such adjourned meeting.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting or by the Chairman. Extracts shall be certified by any Managers or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholders.

12.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. One vote is attached to each Share

12.2 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at Shareholders' meetings to be convened. A minimum of ten Business Days' notice of each Shareholders' meeting accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda shall be given to the Shareholders.

12.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.6 Unless otherwise provided for by the Law or these Articles of Association, collective decisions are validly taken by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12.7 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Furthermore, any transfer of Company Shares to a person who is not at such time a Shareholder and any new issues of Company Shares require the consent of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital.

Art. 13. Business year.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the 31 December.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of Managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares a balance sheet, a profit and loss statement and an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above balance sheet, profit and loss statement and inventory at the Company's registered office.

Art. 14. Rights of Erisa Investors.

14.1 Each ERISA Investor shall have the right:

14.1.1 to obtain true and correct copies of all documents, reports, financial data and other information regarding the Company and its subsidiaries as may be reasonably requested by the ERISA Investor;

14.1.2 to consult with and advise the management of the Company and its subsidiaries at such reasonably times on all matters relating to the operation of the Company and its subsidiaries as may be requested by the ERISA Investor;

14.1.3 to discuss the Company's and the Company's subsidiaries' affairs, finances and accounts with the Company's and the Company's subsidiaries' officers, directors and outside accountants at such reasonable times as may be requested by the ERISA Investor; and

14.1.4 to visit and inspect any of the Company's and the Company's subsidiaries' properties and facilities, including but not limited to books of account, at such reasonable times as may be requested by the ERISA Investor.

14.2 In addition to the rights set out in Article 14.1, the Company agrees to deliver to each ERISA Investor:

14.2.1 as soon as available and in any event within 45 days after the end of each of the first three quarters of each fiscal year of the Company (beginning for the quarter ending on March 31, 2013), unaudited balance sheets of French BidCo as of the end of such period and unaudited income and cash flows of French BidCo for the period then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, and subject to the absence of footnote disclosures and to year-end adjustments; and

14.2.2 as soon as available and in any event within 180 days after the end of each fiscal year of the Company, a consolidated balance sheet of the Company and its subsidiaries as of the end of such year and consolidated statements of income and cash flows of the Company and its subsidiaries for the year then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, together with an auditor's report thereon of a firm of established national reputation.

Exceptionally the Shareholders waive their right to receive within 180 days after the end of the financial year ended December 31, 2012, a consolidated balance sheet of the Company and its subsidiaries as of December 31, 2012, and consolidated statements of income and cash flows of the Company and its subsidiaries for the year then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, together with an auditor's report thereon of a firm of established national reputation.

14.3 The Company agrees to consider, in good faith, the recommendations of each ERISA Investor's designated representatives in connection with the matters on which the ERISA Investor or it is consulted as described above, recognising that the ultimate discretion with respect to all such matters shall be retained by the Company.

14.4 Notwithstanding anything herein to the contrary, the Company shall be entitled to exclude an ERISA Investor's designated representatives (other than those that may otherwise serve on the Board of Managers) from access to any material or meeting or portion thereof if and only to the extent the Company believes upon advice of counsel that such exclusion is reasonably necessary to preserve the attorney-client privilege of the Company or its subsidiaries, or to protect highly confidential proprietary information (unless the ERISA Investor's designated representatives enter into a confidentiality agreement reasonably satisfactory to the Company).

14.5 The rights of an ERISA Investor described in this Article 14 shall terminate and be of no further force or effect upon if that ERISA Investor ceases to hold Shares.

Art. 15. Redemption, Dissolution and Liquidation.

15.1 Subject to the Company having sufficient distributable reserves, a full redemption of all the Company Preference Shares shall be made at actual value before a Sale for a maximal amount of:

(Nominal Value + Premium Preference Shares + Compounded Preference Dividend) x (multiplied by) (1+[12% x (multiplied by) (Days^ / 360)])

(less)

the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Company Preference Shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Days^" mean the actual number of days elapsed, calculated on the basis of a 360-day year base, from the opening date of the last financial year that is ongoing until the redemption and cancellation by the Company of the Company Preference Share

Unless all the Shareholders otherwise agree in writing.

15.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

15.3 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

15.5 In the event of dissolution and liquidation of the Company ("Liquidation"), the Company Preference Shareholders shall be entitled to receive out of the assets of the Company legally available for distribution to its shareholders, whether from capital, surplus or earnings, before any payment shall be made to the holders of Company Ordinary Shares (the "Company Ordinary Shareholders"), an amount per Company Preference Share (the "Preferred Liquidation Price") equal to:

(Nominal Value + Premium Preference Shares + Compounded Preference Dividend) x (multiplied by) (1+[12% x (multiplied by) (Days^^/360)])

(less)

the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Company Preference Shareholders.

"Days^^" mean the actual number of days elapsed, calculated on the basis of a 360-day year base, from the opening date of the last financial year that is ongoing until the Liquidation of the Company.

15.6 If, upon any Liquidation, the assets of the Company available for distribution to its shareholders shall be insufficient to pay the Company Preference Shareholders the full amount as to which each of them shall be entitled, then these assets shall be shared rateably between the Company Preference Shareholders, according to the same proportion as if all amounts which should have been paid were paid in full.

15.7 The Company Preference Shareholders shall not be entitled to any other liquidation rights than the payment of the Preferred Liquidation Price.

Art. 16. Reduction of capital.

16.1 In case of a reduction of the share capital of the Company due to losses, such share capital reduction will be assigned to the Company Ordinary Shares by priority. Such share capital reduction will be imputed on the Company Preference Shares only to the extent that the share capital reduction cannot be entirely covered by the redemption of the Company Ordinary Shares.

16.2 In case of a reduction of the share capital of the Company that is not motivated by losses, the Company Preference Shareholders shall have the right to have the share capital reduction imputed by priority on the Company Preference Shares. The redemption value for the Company Preference Shares will be equal to:

(Nominal Value + Premium Preference Shares + Maximum Preferred Share Dividend - (less) Preferred Share Dividends already paid)

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 18. Definitions and Interpretation.

18.1 in these articles, the following words and. expressions shall (except where the context otherwise requires) have the following meanings:

"Business Day"	means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are generally open in Luxembourg and London for the transaction of normal banking business;
"Company Ordinary Share"	means a Company Ordinary Share of EUR 1 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;
"Company Preference Share"	means a Company Preference Share of EUR 1 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;
"Company Preference Shareholders"	means the holders of Company Preference Shares;
"ERISA"	means the United States Employee Retirement Income Security Act 1974;
"ERISA Investors"	means Silverfleet Capital Partners LP and/or any other Shareholder who from time to time notifies the Investors' Agent in writing that it or one of its affiliates is intended to be a "venture capital operating company" as defined in the Plan Asset Regulations for the purposes of ERISA;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"French BidCo"	means Enchantement S.A.S., a company incorporated in France (registered with the Registre du Commerce et des Société of Roanne under 527 553 713);
"Manager(s)"	means the manager(s) of the Company from time to time;
"Maximum Preferred Share Dividend"	means the maximum Preferred Share Dividend that could have been paid at the date of the share capital reduction and also taking into account, for the avoidance of doubt, the time elapsed between the end of the last financial year and the date of such share capital reduction .
"Nominal Value"	means the nominal value of the outstanding Company Preference Shares;
"Original Issuance Date"	means December 10, 2012
"Register"	means the Company's register of Shareholders;
"Sale"	means Silverfleet and/or any other member of the Silverfleet Group disposing of Shares to a Third Party as a result of which members of the Silverfleet Group cease to hold at least 50% of the voting rights in the Company;
"Shares"	means all shares and any shares derived there from, whether by conversion, consolidation or subdivision, or by way of rights or bonus issue or otherwise, at the relevant time in issue in the Company, unless the context requires otherwise;
"Shareholder"	means a registered holder of Shares;
"Silverfleet"	means Silverfleet Capital Partners LLP (a limited liability partnership incorporated in England and Wales (registered number OC321508) having its registered office at 5 Fleet Place, London EC4M 7RH) or such other person as may be notified in writing to the Company by a majority of the Shareholders from time to time;
"Silverfleet Affiliate"	means any direct or indirect subsidiary undertaking of Silverfleet, any holding company of Silverfleet and any other direct or indirect subsidiary undertaking of such a holding company;
"Silverfleet Group"	means Silverfleet, any Silverfleet Affiliate and any persons managed or advised by Silverfleet or any Silverfleet Affiliate, and "member of the Silverfleet Group" shall be construed accordingly; and
"Third Party"	means any person other than a member of the Silverfleet Group.

18.2 Words incorporating the masculine gender only include the feminine and neuter genders, and words incorporating the singular number only include the plural and vice versa.

18.3 Clause headings are for ease of reference only and do not affect the construction or interpretation of these Articles.

18.4 References to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire en résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l.", «société à responsabilité limitée», («la Société») ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1081, page 51881, le 22 mai 2010, modifiés le 10 décembre 2012, non encore publié, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 152 525.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles KRIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, uriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 112,500 (cent douze mille cent cents) parts sociales ordinaires et les 100,000 (cent mille) parts sociales préférentielles, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Fée Retail S.à r.l.";

2.- Décision de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décient ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l." en "Fée Retail S.à r.l.".

Deuxième résolution:

L'assemblée a revu les statuts existants de la société et noté un certain nombre d'erreurs qui pourraient induire en erreur; il est alors décidé de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts, de la façon suivante:

« **Art. 1 er . Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Fée Retail S.à r.l." qui sera régie par les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues par la Loi et par les Statuts.

2.3 Le gérant unique de la Société (le «Gérant Unique») ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance» et chacun, un «Gérant») est autorisé à transférer le siège de la Société au sein de la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, vendre ou disposer de toute autre façon, et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises et/ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit. La Société peut en outre prendre part à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entité luxembourgeoise et/ou étrangère.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou tout conseil et support d'ordre général ou stratégique ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, que celui-ci soit substantiel ou non, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, conclure les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission sans appel public à l'épargne de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions qu'elle pourra considérer comme appropriées, avec ou sans sûretés;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de son fonds de commerce ou de ses actifs (présents ou futurs), ou par l'une ou plusieurs de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Liées, ou de leur Gérant ou directeurs respectifs, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.4 La Société peut réaliser tous investissements ou opérations juridiques, commerciaux, techniques ou financiers, et de manière générale toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou toutes opérations visant directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de celui-ci dans tous les secteurs susvisés.

Art. 4. Durée. La Société est constituée sans limitation de durée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 212,500 (deux cent douze mille cinq cents) composé de 112,500 (cent douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société (les «Parts Sociales Ordinaires de la Société») ayant une valeur nominale de1 EUR (un euro) chacune et par 100,000 (cent mille) de parts sociales préférentielles de la Société (les «Parts Sociales Préférentielles de la Société») ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi différents comptes de prime d'émission liés à chaque catégorie de parts sociales sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts. Concernant les dividendes et à la Liquidation (telle que définie à l'article 15), les Parts Sociales Préférentielles de la Société ont le même rang de priorité entre elles et sont prioritaires par rapport aux Parts Sociales Ordinaires de la Société, tel que précisé dans les Statuts.

Art. 6. Distributions.

6.1 Les bénéfices au titre d'un exercice social, après déduction des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

6.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour-cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour-cent du capital social émis de la Société.

6.3 Sous réserve de disponibilité de bénéfice distribuable, et sans préjudice de l'article 6.1 des Statuts, les titulaires des Parts Sociales Préférentielles de la Société (les "Associés de Préférence de la Société") ont le droit de recevoir, à la fin de l'exercice social concerné et sur la base des fonds et des actifs de la Société, en priorité et par préférence à tout dividende, déclaration ou paiement dû au titre des Parts Sociales Ordinaires de la Société (le "Dividende des Parts Sociales Ordinaires de la Société"), un dividende préférentiel en numéraire ou en nature pour chaque Part Sociale Préférentielle de la Société détenue (le "Dividende des Parts Sociales Préférentielles ") défini comme suit:

Dividende des Parts Sociales Préférentielles

=

(Valeur Nominale + Prime sur Parts Préférentielles + Dividendes Préférentiels Cumulés) x (multipliée par) 12% x (multipliée par) (Jours / 360)

Où:

- "Valeur Nominale" signifie, lors de la décision de distribution du Dividende des Parts Sociales Préférentielles, la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de la Société au moment de leur émission, sous réserve, selon les cas, de l'ajustement fait à cette valeur nominale en cas de modification de la valeur nominale (e.g., division de la valeur nominale, augmentation de la valeur nominale), de manière à ce que la valeur nominale d'une Part Sociale Préférentielle de la Société avant la réalisation d'une telle modification soit égale au montant global de la valeur nominale de la/des part(s) sociale(s) reçue(s) en échange de la Part Sociale Préférentielles de la Société concernée détenue par l'Associé de Préférence de la Société;

- "Prime sur Parts Préférentielles" signifie le montant de la prime d'émission lié aux Parts Sociales Préférentielles de la Société divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles de la Société, libéré en numéraire;

- "Jours" signifie le nombre réel de jours sur l'exercice écoulé, sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours, entre la date d'ouverture de l'exercice social et sa date de clôture;

- " Dividendes Préférentiels Cumulés " signifie tout Dividende des Parts Sociales Préférentielles dû au titre des exercices sociaux précédents restant impayés.

SOUS RESERVE que le Dividende des Parts Sociales Préférentielles au titre de l'année dont relève la Date d'Emission Originale soit réduit au pro rata par référence à la proportion entre la durée qui court de la Date d'Emission Originale jusqu'à la fin de l'Année et l'Année Entière.

6.4 Ainsi, si, lors d'un exercice social, (i) les bénéfices distribuables sont inférieurs audit Dividende de la Part Sociale Préférentielles, ou (ii) une majorité d'Associés décide de ne pas distribuer un dividende (en particulier le Dividende de la Part Sociale Préférentielles tel que défini ci-avant) ou seulement une partie du Dividende de la Part Sociale Préférentielles, tout ou partie du Dividende de la Part Sociale Préférentielles non octroyé et distribué lors d'un exercice social déterminé sera dû lors de l'exercice social suivant et ajouté au Dividende de la Part Sociale Préférentielles dû au titre de l'année suivante. Ce mécanisme est applicable de la même manière d'année en année.

6.5 Les Associés de Préférence de la Société n'ont droit à aucun autre dividende que le Dividende de la Part Sociale Préférentielle.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.6 Toute somme restant disponible et pouvant être distribuée au niveau de la Société, s'il y a lieu, est distribuée au prorata des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société. La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution seront effectuées par un vote des Associés représentant la majorité du capital social de la Société.

6.7 Nonobstant les stipulations précédentes, sous réserve de l'accord de Silverfleet, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de proposer le versement d'acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts (ii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société; et (iii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés devront être remboursées par le ou les Associé (s).

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants nommés par une résolution des associés. Dans le cas d'un Gérant Unique, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et chaque Gérant sera désigné en tant que Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B.

7.2 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant de catégorie A sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces Gérants.

7.3 Des Associés représentant au moins la majorité du capital social de la Société sont autorisés à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces Gérants (l'ensemble de ces Gérants étant désignés comme les "Gérants Investisseurs").

7.4 Les Investisseurs ERISA sont autorisés à proposer, pour nomination, un Gérant de catégorie B sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera un Gérant.

7.5 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un Gérant sur une liste de candidats de Gérants parmi lesquels le Conseil de Gérance nommera le président du Conseil de Gérance (désigné comme le "Président").

7.6 Tout Gérant peut être démis de ses fonctions «ad nutum» et sans motif par le vote des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une ou plusieurs partie(s) de proposer, pour nomination, un candidat au Conseil de Gérance inclut le droit de proposer la révocation ou la suspension de tout Gérant nommés conformément aux Articles 7.2 à 7.5, suite à la nomination par cette ou ces partie(s) et (ii) les stipulations des Articles 7.2 à 7.5 sont applicables mutatis mutandis au remplacement d'un Gérant.

7.7 Le non exercice par Silverfleet ou tout Investisseur ERISA de leur droit de proposer pour nomination des Gérants conformément au présent Article 7 ne constitue pas une quelconque renonciation ou une diminution de ce droit. Si des particuliers élus Gérants conformément à l'Article 7 ne sont pas disposés à ou sont incapables d'exercer leur fonction, ou cessent d'exercer leur fonction, le remplaçant est proposé pour nomination conformément au présent Article.

7.8 Tout Associé, qui a le droit de proposer un Gérant pour nomination, a également le droit de nommer et de révoquer un observateur du Conseil de Gérance de la Société par Gérant proposé à la nomination par lui conformément au présent Article 7, tel qu'applicable (chacun étant un "Observateur") étant entendu que si cet Associé cesse d'avoir le droit de proposer pour nomination un Gérant conformément au présent Article 7, tel qu'applicable, ses droits de nommer un Observateur conformément à l'Article 7.8 cesseront également et les autres Associés révoqueront tout Observateur ainsi nommé.

7.9 L'Observateur reçoit toutes les informations, correspondances et documents en rapport avec et/ou concernant des questions à prendre en considération et/ou traitées lors des réunions du Conseil de Gérance qu'un Gérant peut raisonnablement prétendre recevoir, et est en droit de recevoir ces informations (notamment les convocations aux réunions) au moment où le Gérant est en droit de les recevoir. Avec l'accord unanime des Gérants, chaque Observateur est autorisé à participer et à s'exprimer lors des réunions du Conseil de Gérance mais n'est pas autorisé ni à voter ni à être considéré comme un membre de ce Conseil de Gérance, ni même être pris en compte dans le quorum de la réunion du Conseil de Gérance. Cet Observateur devra se conformer aux mêmes obligations de confidentialité que celles incombant aux Gérants.

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 7 et 9 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants (incluant au moins un Gérant de catégorie A) ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégation et Mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance.

10.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires/comités ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire/comité, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du conseil de gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

11.2 Une convocation à une réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à chacun des Gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du Jour de la réunion. Toutes les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et heure fixées lors d'une précédente réunion du Conseil de Gérance.

11.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.4 Tout Gérant peut agir lors de toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, par télécopie, par courrier électronique ou par la poste à un autre Gérant pour le représenter. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en confirmant par la suite par écrit.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée sous réserve du respect des stipulations de l'Article 11.6 et si (i) chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et si (ii) ce procédé est initié à partir du Luxembourg, chaque Gérant participant étant réputé être présent à la réunion et étant habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

11.6 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si (i) une majorité de Gérants de la Société est physiquement présente ou représentée à Luxembourg et (ii) le nombre des Gérants de catégorie A présents ou représentés est au moins équivalent au nombre des Gérants de catégorie B présents ou représentés, faute de quoi la réunion du Conseil de Gérance concernée sera nulle. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Aucun Gérant, y compris le Président, n'a de voix prépondérante.

11.7 Si le quorum mentionné au paragraphe 11.6 n'est pas atteint à l'une quelconque des réunions du Conseil de Gérance de la Société, la réunion considérée sera ajournée de cinq Jours Ouvrés. Le quorum mentionné au paragraphe 11.6 doit être atteint à l'une quelconque des réunions ajournées.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances ou par le Président. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

12.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Une voix est attachée à chaque Part Sociale.

12.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer. La convocation à l'assemblée générale des Associés accompagnée d'une note sur le lieu ainsi que l'ordre du jour devra être envoyé aux Associés avec un préavis minimum de dix Jours Ouvrés.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

12.5 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.6 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société les adoptent.

12.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions légales. En outre, toute Cession de Parts Sociales de la Société à une personne qui n'est pas, à l'instant considéré, un

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Associé de la Société ainsi que toute nouvelle émission de Parts Sociales de la Société requièrent l'approbation d'Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société.

Art. 13. Exercice social.

13.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance prépare un bilan, un compte de résultat et un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits bilan, compte de résultat et inventaire au siège social de la Société.

Art. 14. Droits des investisseurs ERISA.

14.1 Chaque Investisseur ERISA a le droit:

14.1.1 d'obtenir des copies fidèles et conformes de tout document, rapport, information financière et autre information concernant la Société et ses filiales, sur demande raisonnable de l'Investisseur ERISA;

14.1.2 de consulter et de conseiller la gérance de la Société et ses filiales en temps utile et sur toute matière concernant les opérations de la Société et ses filiales, sur demande de l'Investisseur ERISA;

14.1.3 d'échanger des vues sur les affaires, les finances et les comptes de la Société et de ses filiales avec les directeurs, Gérants et comptables extérieurs de la Société et de ses filiales en temps utile sur demande de l' Investisseur ERISA; et

14.1.4 de visiter et d'inspecter chaque propriété et équipement de la Société et de ses filiales, notamment les livres comptables, en temps utile sur demande de l'Investisseur ERISA.

14.2 En complément des droits visés à l'Article 14.1, la Société accepte de communiquer à chaque Investisseur ERISA:

14.2.1 dès qu'ils sont disponibles et au plus tard 45 jours à compter de la fin des trois premier trimestres de chaque exercice social de la Société (commençant au trimestre clos au 31 mars 2013), les bilans audités de French BidCo à la fin de chacune des périodes concernées et les comptes de résultat et cash flow audités de French BidCo à la fin de la période concernée préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en œuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, et sous réserve d'absence d'information citée en note de bas de page et des ajustements de fin d'année; et

14.2.2 dès qu'ils sont disponibles et au plus tard 180 jours à compter de la clôture de chaque exercice social de la Société, un bilan consolidé de la Société et de ses filiales à la date de la clôture dudit exercice social et les comptes de résultats et cash flow consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en œuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, ensemble avec un rapport d'audit délivré par un conseil de dimension nationale bénéficiant d'une réputation établie.

Exceptionnellement les Associés renoncent à leur droit de recevoir au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice social terminé au 31 décembre 2012, un bilan consolidé de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2012 et les comptes de résultats et cash flow consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en œuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, ensemble avec un rapport d'audit délivré par un conseil de dimension nationale bénéficiant d'une réputation établie.

14.3 La Société accepte de prendre en compte, de bonne foi, les recommandations des représentants de chaque Investisseur ERISA concernant les matières pour lesquelles l'Investisseur ERISA est consulté, tel que décrit plus haut, reconnaissant que la prise de décision finale concernant ces matières relève de la Société.

14.4 Nonobstant toute stipulation contraire, la Société est en droit de supprimer l'accès à tout document ou toute réunion, en partie ou en totalité, aux représentants désignés d'un Investisseur ERISA (autres que ceux qui peuvent être présents au Conseil de Gérance) si et seulement dans la mesure où la Société estime, après avis d'un conseiller, qu'une telle exclusion est raisonnable et nécessaire pour préserver le secret professionnel de la Société et de ses filiales, ou pour protéger des informations hautement confidentielles dont elle est propriétaire (à moins que les représentants désignés d'un Investisseur ERISA aient conclu un accord de confidentialité dans des termes raisonnablement satisfaisants pour la Société).

14.5 Les droits des Investisseurs ERISA décrits dans cet Article 14 sont nuls et sans effet dès lors que l'Investisseur ERISA cesse d'être titulaire de Parts Sociales.

Art. 15. Rachat, Dissolution et Liquidation.

15.1 Sous réserve d'avoir suffisamment de réserves distribuables, un rachat total de toutes les Parts Sociales Préférentielles de la Société avant une Vente sera effectué à la valeur réelle des Parts Sociales Préférentielles de la Société et plafonné à:

(Valeur Nominale + Prime sur Parts Préférentielles + Dividendes Préférentiels Cumulés) x (multipliée par) (1+ [12% x (multipliée par) (Jours^/360)])

- (moins)

le montant de chaque Dividende de Part Sociale Préférentielles déjà distribué et payé aux Associés de Préférence de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Jours^" signifie le nombre réel de jours écoulés depuis le début de l'exercice en cours, sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours, jusqu'au rachat total de toutes les Parts Sociales Préférentielles de la Société.

A moins que tous les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de la Société en décident autrement par écrit.

15.2 La Société ne peut être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ni de faillite de son Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

15.3 La liquidation de la Société est décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.4 La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunérations.

15.5 En cas de dissolution et liquidation de la Société ("Liquidation"), les Associés de Préférence de la Société ont le droit de recevoir sur les actifs de la Société légalement distribuables à ses Associés, imputés sur le capital, les réserves ou les revenus, avant tout paiement effectué au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société (les "Associés de Parts Sociales Ordinaires de la Société"), un montant par Part Sociale Préférentielles de la Société (le "Prix de Liquidation de Préférence") égal à:

(Valeur Nominale + Prime sur Parts Préférentielles + Dividendes Préférentiels Cumulés) x (multipliée par) (1+ [12% x (multipliée par) (Jours^^/360)])

- (moins)

le montant de chaque Dividende de Part Sociale Préférentielles déjà distribué et payé aux Associés de Préférence de la Société.

"Jours^^" signifie le nombre réel de jours écoulés depuis le début de l'exercice en cours, sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours, jusqu'à la Liquidation de la Société.15.6 Si, à la Liquidation, les actifs de la Société distribuables aux Associés sont insuffisants pour payer aux Associés de Préférence de la Société le montant total de ce qui est dû à chacun d'eux, alors ces actifs seront répartis entre les Associés de Préférence de la Société, selon la même proportion que ce qui aurait été reçu par eux si les sommes avaient été payées en totalité.

15.7 Les Associés de Préférence de la Société n'ont droit à aucun autre droit de liquidation, hormis le Prix de Liquidation de Préférence.

Art. 16. Réduction de capital.

16.1 En cas de réduction du capital social de la Société justifié par des pertes, la réduction du capital social de la Société sera imputée sur les Parts Sociales Préférentielles de la Société uniquement dans l'hypothèse où la réduction du capital social de la Société ne peut pas être entièrement couverte par l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de la Société.

16.2 En cas de réduction de capital social de la Société qui n'est pas motivé par ds pertes, les Associés Préférentiels de la Société auront le droit prioritaire de voir la réduction de capital social de la Société imputé par préférence sur les Parts Sociales Préférentielles de la Société. La valeur de rachat des Parts Sociales Préférentielles de la Société sera égal à:

Valeur Nominale + Prime sur Parts Préférentielles + Dividende Préférentiel Maximal -(moins) Dividendes Préférentiels déjà payés.

Art. 17. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 18. Définitions et Interprétation.

18.1 Dans les présents Statuts, les termes et expressions suivants ont les significations suivantes (sauf lorsque le contexte impose une autre signification):

"Associé"	signifie un titulaire de Parts Sociales inscrit dans les registres;
"Associé Préférentiel"	signifie les Associés détenteurs de Parts Préférentielles de la Société
"Dividende Préférentiel Maximal"	signifie le Dividende Préférentiel maximal qui aurait pu être payé à la date de la réduction du capital social de la Société en tenant en compte, pour éviter tout doute, du temps écoulé entre la fin du dernier exercice social de la Société et la date de la réduction du capital social de la Société;
"Date d'Emission"	signifie le 10 décembre 2012
"ERISA"	signifie le United States Employee Retirement Income Security Act de 1974;
"Gérant(s)"	signifie le(s) Gérant(s) de la Société au moment considéré;
"French BidCo"	signifie Enchantement S.A.S., une société de droit français (immatriculée sous le numéro 527 553 713 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne);
"Groupe Silverfleet"	signifie Silverfleet, toute Société Apparentée Silverfleet et toute personne gérée ou conseillée par Silverfleet ou toute Société Apparentée Silverfleet, à l'exclusion du Groupe Schneider Versandt; et "membre du Groupe Silverfleet" doit être interprété de cette manière;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Investisseurs ERISA"	signifie Silverfleet Capital Partners LP et/ou tout autre Associé qui notifie à tout moment par écrit au Représentant des Investisseurs que lui-même ou l'une de ses entités affiliées a vocation à être une venture capital operating company telle que définie dans les Plan Asset Regulations pour les besoins de l'ERISA;
"Jour Ouvré"	signifie tout jour (excepté les samedis et dimanches) pendant lequel les banques ouvrent généralement au Luxembourg et à Londres pour les opérations bancaires courantes;
Part Sociale Préférentielle de la Société"	signifie une Part Sociale Préférentielle de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumise aux restrictions stipulées dans les Statuts;
"Part Sociale Ordinaire de la Société"	signifie une Part Sociale Ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumise aux restrictions stipulées dans les Statuts;
"Parts Sociales"	signifie toutes les parts sociales et toutes parts qui en proviennent, que ce soit par conversion, consolidation ou subdivision, ou au moyen de droits ou de primes d'émission ou autrement, émises par la Société et en circulation au moment considéré, sauf lorsque le contexte impose une interprétation différente;
"Registre"	signifie le registre des Associés de la Société;
"Silverfleet"	signifie Silverfleet Capital Partners LLP (une limited liability partnership immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC321508, ayant son siège social à 5 Fleet Place, London EC4M 7RH) ou toute autre personne pouvant être notifiée à tout moment par écrit à la Société par une majorité d'Associés;
"Société Apparentée Silverfleet"	signifie toute filiale directe ou indirecte de Silverfleet, toute société holding de Silverfleet et toute autre filiale directe ou indirecte d'une telle société holding;
"Tiers"	signifie toute personne autre qu'un membre du Groupe Silverfleet;
"Valeur Nominale"	signifie la valeur au pair des Parts Sociales Préférentielles de la Société;
"Vente"	signifie la vente à un Tiers par Silverfleet et/ou tout autre membre du Groupe Silverfleet de Parts Sociales conduisant à la perte pour les membres du Groupe Silverfleet de la détention de 50% au moins des droits de vote dans la Société;

18.2 Les termes définis ci-dessus ont une signification qui s'applique tant au masculin qu'au féminin et tant au singulier qu'au pluriel.

18.3 Les intitulés sont inclus pour la seule commodité et n'affectent pas l'interprétation des présents Statuts.

18.4 Les références à des personnes englobent des organismes, associations et sociétés de personnes dotés ou non de la personnalité morale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges an raltion avec cet acte, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R.UHL, C.KRIER, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3921. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013018198/791.

(130020764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Assur Omnium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 216, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.696.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 08 février 2013.
Krieger Jean-Claude
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013022166/12.
(130026737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Windworth S.A., Société Anonyme,
(anc. MGX Management S.A.).

Capital social: EUR 31.000,00.
Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.086.

—

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «MGX MANAGEMENT S.A.», R.C.S. Numéro B 104.086, avec siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 28 janvier 2005.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentais en date du 6 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1358 du 22 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant la signature de l'actionnaire représenté, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la société n'a pas émis d'enprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de «MGX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme» en «WINDWORTH S.A.» et modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WINDWORTH S.A. Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de «MGX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme» en «WINDWORTH S.A.».

En conséquence l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WINDWORTH S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4055. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018024/67.

(130021295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

International Paper (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.502.

—

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 22 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant A suivant en date du 1 er février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination du Gérant A suivant en date du 1 er février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geelen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Gérant A;
- Monsieur Christophe d'Artois, Gérant B;
- Monsieur François Hinck, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper (Europe) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2013017884/25.

(130021029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Compacta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.842.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022237/9.

(130026712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck